

N° 4.764/AIMO.

PORTAGE.

KIBUNGO



1683

AVIS AU PERSONNEL.

J'ai l'honneur de faire connaître aux membres du Personnel les modalités d'application de l'arrêté ministériel du 6 février 1948 réglant la gratuite de transport accordée dans le cas de déplacements pour raisons de service.

a/- Voyage à l'intérieur d'un territoire.

Bagages personnels	4 porteurs
Campement et bibliothèque personnelle	6 porteurs plus 4 si usage de la tente.
Hamac	3 porteurs -

Ravitaillement :

Exemples d'application :

L'agent se déplace durant 4 semaines :

1er semaine	: 5 porteurs
2 ^e semaine	: 4 "
3 ^e semaine	: 3 "
4 ^e semaine	: 2 "

L'agent se déplace durant 3 semaines :

1 ^{er} semaine	: 4 porteurs
2 ^{em} semaine	: 3 "
3 ^{em} semaine	: 2 "

L'agent se déplace durant 2 semaines :

1 ^{er} semaine	: 3 porteurs
2 ^{em} semaine	: 2 porteurs

Toute semaine commencée compte pour une semaine entière.

Archives officielles, malle argent, malle fiche, matériel spécial

1 porteur par malle de 25 Kgs. Nombre à déterminer par les autorités locales suivant les nécessités.